

Communiqué de presse

12 avril 2023 - N° 5

Objectifs et hypothèses financières pour l'année 2023 selon le référentiel comptable IFRS 17

SCOR se donne comme priorité financière la croissance de sa Valeur Économique

- Pour l'année 2023, SCOR se donne deux objectifs d'égale importance :
 - Un objectif financier : un taux de croissance de sa Valeur Économique mesurée selon le référentiel comptable IFRS 17, entre le 31 décembre 2022¹ et le 31 décembre 2023, de 700 points de base au-dessus du taux sans risque² à hypothèses économiques de taux d'intérêt et taux de change constantes ;
 - Un objectif de solvabilité : un ratio de solvabilité³ dans la plage optimale de 185 % à 220 %. En 2023, le ratio de solvabilité devrait se maintenir dans le haut de la plage optimale.

Ces deux objectifs s'appuient sur un ensemble d'hypothèses financières relatives à l'exercice 2023.

- SCOR présentera ses résultats du premier trimestre 2023 selon la norme IFRS 17 le 12 mai 2023.
- Les grandes lignes du nouveau plan stratégique s'inscrivant dans le nouveau référentiel comptable IFRS 17 seront présentées lors de l'Assemblée Générale du 25 mai 2023. Le plan stratégique lui-même sera présenté lors de la Journée Investisseurs de SCOR qui se tiendra le 7 septembre 2023.

Transition vers le nouveau référentiel comptable IFRS 17

À partir du premier trimestre 2023, le Groupe publiera ses résultats financiers selon la nouvelle norme comptable IFRS 17. Cette transition permet notamment à SCOR de dévoiler la pleine valeur de son portefeuille de risques, en particulier en réassurance vie, grâce à l'introduction de la marge sur services contractuels (« *Contractual Service Margin* » ou CSM) qui reflète la valeur actualisée des profits futurs attendus en se fondant sur des règles strictes et auditées. Avec les fonds propres (« *Equity* »), la CSM est l'une des deux composantes de la Valeur Économique du Groupe mesurée selon le référentiel comptable IFRS 17.

La croissance de la Valeur Économique reflète non seulement le résultat de l'exercice courant mais aussi la création nette de valeur associée à l'activité de souscription de l'année, via la génération de CSM sur les nouvelles affaires.

SCOR publiera chaque trimestre l'évolution de sa Valeur Économique ainsi que sa décomposition en fonds propres et CSM.

¹ Le point de départ étant ajusté du paiement du dividende de EUR 1,40 par action (EUR 250 millions au total) proposé pour l'année 2022 et payé en 2023

² Sur la base d'une moyenne mobile sur 5 ans des taux sans risque à 5 ans.

³ En norme Solvabilité 2, ratio des Fonds Propres Éligibles (« *Eligible Own Funds* ») sur le Capital de Solvabilité Requis (« *Solvency Capital Requirement* »), calculé avec le modèle interne du Groupe.

Communiqué de presse

12 avril 2023 - N° 5

Valeur Économique au 31 décembre 2022⁴

La Valeur Économique du Groupe au 31 décembre 2022 mesurée selon le référentiel comptable IFRS 17 est estimée à EUR 8,7 milliards⁵. Cela représente une Valeur Économique par action d'environ EUR 48.

La Valeur Économique du Groupe au 31 décembre 2022 se décompose en :

- EUR 4,6 milliards⁶ de CSM, soit EUR 6,1 milliards de CSM avant impôts, elle-même constituée de :
 - o EUR 5,4 milliards⁷ de CSM L&H avant impôts,
 - o EUR 0,7 milliard⁸ de CSM P&C avant impôts.
- EUR 4,1 milliards⁹ de fonds propres.

L'augmentation de la CSM en 2022 reflète la croissance du portefeuille de risques ainsi que le bon niveau de rentabilité technique attendue pour les affaires nouvelles souscrites au cours de l'exercice.

La baisse des fonds propres est plus importante sous IFRS 17 que sous IFRS 4, notamment en raison de la différence entre le résultat technique net sous IFRS 4 et le résultat des activités d'assurance sous IFRS 17. En effet, sous IFRS 17, les initiatives de gestion du portefeuille d'affaires en cours en réassurance vie sont comptabilisées au fil du temps sans impact immédiat significatif sur le compte de résultat. Par ailleurs, la libération de réserves excédentaires en réassurance vie au troisième trimestre 2022 n'a pas eu d'impact sous IFRS 17 et les fonds propres IFRS 17 reflètent également la résilience ajoutée en amont de la transition. Le niveau des capitaux propres tient aussi compte d'un impact économique plus important sous IFRS 17.

Au 31 décembre 2022, l'ajustement au titre du risque ou « *Risk Adjustment* » (montant inscrit au passif pour tenir compte de l'incertitude afférente aux montants et aux échéanciers des flux de trésorerie liés aux risques non financiers lors de l'exécution des contrats de (ré)assurance) s'élève à EUR 2,4 milliards¹⁰ dont EUR 2,1 milliards¹¹ pour le portefeuille L&H et EUR 0,3 milliard¹² pour le portefeuille P&C.

⁴ Les données indiquées dans cette section ne sont pas auditées.

⁵ Après impôts et avant paiement du dividende versé en 2023 au titre de l'année 2022. Un taux d'impôts notionnel de 25% est appliqué à la CSM pour calculer la Valeur Économique. Dans une fourchette de EUR 8,5-8,9 milliards.

⁶ Dans une fourchette de EUR 4,5-4,7 milliards.

⁷ Dans une fourchette de EUR 5,3-5,6 milliards.

⁸ Dans une fourchette de EUR 0,65-0,75 milliards.

⁹ Dans une fourchette de EUR 4,0-4,2 milliards.

¹⁰ Dans une fourchette de EUR 2,3-2,5 milliards.

¹¹ Dans une fourchette de EUR 2,1-2,2 milliards.

¹² Dans une fourchette de EUR 0,2-0,3 milliard.

Communiqué de presse

12 avril 2023 - N° 5

Un environnement porteur

SCOR se concentre sur la rentabilité technique et le profil rendement / risque de son portefeuille de risques, en se focalisant sur l'optimisation (i) du capital alloué par branche de métier et par client, et (ii) de la composition du portefeuille, tant en termes de diversification des risques que de résilience des résultats techniques.

Le Groupe cherche à tirer pleinement parti des vents porteurs dont bénéficie le secteur de la réassurance :

- La phase positive du cycle en réassurance de dommages et de responsabilité ;
- La normalisation des sinistres liés à la pandémie de Covid-19 en réassurance vie ;
- Des taux de réinvestissement élevés à l'actif.

Le Groupe poursuit l'objectif d'offrir un niveau de sécurité AA à ses clients.

Par ailleurs, le Groupe poursuit la mise en œuvre de mesures de transformation et de simplification.

Objectifs et hypothèses financières pour l'année 2023 selon le référentiel comptable IFRS 17

À la suite du passage à IFRS 17, SCOR se donne pour l'année 2023 deux objectifs ambitieux, qui revêtent une importance égale :

- Un objectif financier : un taux de croissance de sa Valeur Économique mesurée selon le référentiel comptable IFRS 17, entre le 31 décembre 2022¹³ et le 31 décembre 2023, de 700 points de base au-dessus du taux sans risque¹⁴ à hypothèses économiques de taux d'intérêt et taux de change constantes ;
- Un objectif de solvabilité : un ratio de solvabilité¹⁵ dans la plage optimale de 185 % à 220 %. En 2023, le ratio de solvabilité devrait se maintenir dans le haut de la plage optimale.

Ces deux objectifs reposent sur un ensemble d'hypothèses financières relatives à l'exercice 2023, pour le Groupe et chacun de ses trois moteurs. Ces hypothèses sont :

- Groupe : croissance des revenus bruts d'assurance comprise entre 1 % et 3 %.
- (Ré)assurance de dommages et de responsabilité (« P&C ») :
 - Croissance des revenus bruts d'assurance comprise entre 0 % et 2 % (les revenus bruts d'assurance de l'activité P&C s'élevaient à ~EUR 7,4 milliards en 2022),
 - Ratio combiné de ~87 %, dont ~10 % liés au coût budgété des catastrophes naturelles,
 - Génération de CSM attendue de ~EUR 750 millions par les nouvelles affaires.
- Réassurance vie (« L&H ») :
 - Croissance des revenus bruts d'assurance comprise entre 2 % et 4 % (les revenus bruts d'assurance de l'activité L&H s'élevaient à ~EUR 8,5 milliards en 2022),
 - Résultat des activités d'assurance (« *Insurance Service Result* ») de ~EUR 450 millions,
 - Génération de CSM attendue de ~EUR 450 millions par les nouvelles affaires.
- Investissements : rendement courant dans une fourchette de 2,8 % à 3,2 %.
- Ratio de dépenses de gestion du Groupe dans un intervalle de 7,1 % à 7,3 % des revenus

¹³ Le point de départ étant ajusté du paiement du dividende de EUR 1,40 par action (EUR 250 millions au total) proposé pour l'année 2022 et payé en 2023.

¹⁴ Sur la base d'une moyenne mobile sur 5 ans des taux sans risque à 5 ans.

¹⁵ En norme Solvabilité 2, ratio des Fonds Propres Éligibles (« *Eligible Own Funds* ») sur le Capital de Solvabilité Requis (« *Solvency Capital Requirement* »), calculé avec le modèle interne du Groupe.

Communiqué de presse

12 avril 2023 - N° 5

d'assurance bruts¹⁶.

- Rendement annualisé des capitaux propres (« *Return on Equity* » ou ROE) supérieur à 1 100 points de base¹⁷ au-dessus du taux sans risque¹⁸.

Politique de dividendes au titre de l'année 2023

En tant que société cotée, SCOR poursuit une politique de rémunération de ses actionnaires attractive et cohérente, qui privilégie les dividendes en numéraire mais peut également inclure des dividendes spéciaux ou des rachats d'actions.

SCOR vise à offrir un dividende résilient, prévisible et prédictible.

SCOR vise, à travers ce dividende, à distribuer à ses actionnaires une part significative de la Valeur Économique créée au cours du cycle. À cette fin, SCOR suit une procédure en 3 étapes :

1. S'assurer que le ratio de solvabilité du Groupe, en tenant compte de la croissance future attendue, se situe dans la plage optimale ;
2. Considérer la Valeur Économique créée au cours de l'année écoulée et analyser ses composantes ;
3. Définir en conséquence le montant du dividende en numéraire.

Préparation du nouveau plan stratégique

Thierry Léger, le nouveau directeur général de SCOR, prendra ses fonctions le 1^{er} mai 2023. Sa priorité sera l'élaboration d'un plan stratégique selon le référentiel comptable IFRS 17 qui permettra au Groupe de tirer le meilleur parti des conditions favorables du marché.

Les grandes lignes de ce plan stratégique seront présentées lors de l'Assemblée Générale du 25 mai 2023. La Journée Investisseurs de SCOR se tiendra le 7 septembre 2023 : le détail des orientations stratégiques, les nouveaux objectifs du Groupe ainsi que les hypothèses afférentes y seront présentés.

Denis Kessler, président de SCOR, déclare : « *Le passage à la nouvelle norme comptable IFRS 17 constitue un véritable saut quantique pour l'industrie de la réassurance en général et pour SCOR en particulier. Ce nouveau référentiel reflète en effet plus précisément et plus fidèlement la Valeur Économique du portefeuille de risques du Groupe, tout particulièrement en matière de réassurance vie. La Valeur Économique de SCOR au 31 décembre 2022, s'élevant à EUR 8,7 milliards, atteste de la pertinence des choix stratégiques effectués au long des années passées. Ces choix ont notamment été guidés par la conviction que la réassurance vie est une activité fortement génératrice de valeur. Cette Valeur Économique est désormais pleinement reconnue dans les comptes du Groupe.* »

François de Varenne, directeur général de SCOR par intérim, déclare : « *La transition vers IFRS 17 va permettre à SCOR de dévoiler la pleine valeur de son portefeuille, en particulier en réassurance L&H, grâce à l'introduction de la CSM (« Contractual Service Margin ») qui, combinée aux fonds propres, constitue la Valeur Économique du Groupe. C'est une opportunité : nos systèmes ont été mis à jour et notre cadre analytique a été modifié. Les équipes sont mobilisées, avec des objectifs ambitieux de création de valeur et de solvabilité pour 2023. Nous publierons le 12 mai 2023 nos résultats et nous sommes prêts pour soutenir le nouveau directeur général dans la préparation d'un nouveau plan stratégique ambitieux selon la nouvelle norme IFRS 17.* »

¹⁶ Hors éléments exceptionnels et coûts de mise en œuvre des initiatives de simplification et de transformation.

¹⁷ La transition d'IFRS 4 à IFRS 17 entraîne une hausse mécanique du ROE d'environ 200-300 points de base.

¹⁸ Sur la base d'une moyenne mobile sur 5 ans des taux sans risque à 5 ans.

Communiqué de presse

12 avril 2023 - N° 5

*

* *

Contacts

Relations Investisseurs

Yves Cormier

ycormier@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

Presse

Alexandre Garcia

media@scor.com

Généralités

Les chiffres présentés dans ce communiqué de presse peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux des tableaux et du texte. Les pourcentages et les variations en pourcentage sont calculés sur des chiffres complets (y compris les décimales) ; par conséquent, le communiqué de presse peut contenir des différences non significatives dans les sommes et les pourcentages en raison des arrondis. Sauf indication contraire, les sources pour le classement des entreprises et les positions sur le marché sont internes.

Déclarations prévisionnelles

Ce communiqué de presse contient des déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles sur la situation financière, les résultats, les activités, la stratégie, les plans et les objectifs de SCOR, notamment en ce qui concerne les projets actuels ou futurs de SCOR.

Ces déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur ou du mode conditionnel, ainsi que par des termes tels que "estimer", "croire", "anticiper", "s'attendre à", "avoir pour objectif de", "avoir l'intention de", "prévoir de", "aboutir à", "devoir" et autres expressions similaires.

Il convient de noter que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles dépend des circonstances et des faits qui se produiront à l'avenir.

Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles. Ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles ne sont pas des garanties de performance à venir. Les déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles (y compris sur des objectifs) peuvent être influencées par des risques connus ou non, des incertitudes identifiées ou non, et d'autres facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats, les performances et les réalisations futurs, prévus ou attendus par SCOR.

En particulier, il convient de noter que l'impact de la crise du Covid-19 sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas être évalué avec précision, compte tenu notamment de l'incertitude liée à l'évolution de la pandémie, à ses effets sur la santé et l'économie, ainsi qu'aux effets possibles de futures décisions gouvernementales ou évolutions juridiques dans ce contexte.

En outre, l'impact de l'invasion russe et de la guerre en Ukraine sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas être évalué avec précision à ce stade, compte tenu de l'incertitude liée à l'ampleur et à la durée du conflit, et à ses répercussions.

Par conséquent, toutes les évaluations, toutes les hypothèses et, plus généralement, tous les chiffres présentés dans ce communiqué de presse sont nécessairement des estimations basées sur des analyses évolutives, et comprennent un large éventail d'hypothèses théoriques, qui sont très évolutives.

Ces points d'attention portant sur les déclarations prévisionnelles sont d'autant plus essentiels que l'adoption de la norme IFRS 17, qui est une nouvelle norme comptable, entraîne des changements comptables majeurs pour SCOR – dont l'impact ne peut être totalement apprécié *ab initio* (voir ci-dessous).

Communiqué de presse

12 avril 2023 - N° 5

Les informations relatives aux risques et incertitudes pouvant affecter l'activité de SCOR sont présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé le 3 mars 2022 sous le numéro D.22-0067 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui est disponible sur le site Internet de SCOR www.scor.com. Ces informations seront mises à jour dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 qui sera déposé en avril 2023.

En outre, ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles ne sont pas des "prévisions de bénéfice" au sens de l'article 1 du règlement délégué de la Commission (UE) 2019/980.

SCOR n'a pas l'intention de, et ne s'engage en aucun cas à, compléter, mettre à jour, actualiser, revoir ou changer ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles, que ce soit au résultat d'informations nouvelles, d'évènements futurs, ou pour quelque autre raison que ce soit.

Informations financières

Les informations financières du Groupe contenues dans ce communiqué de presse sont préparées sur la base des IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union Européenne.

La norme IFRS 17 est une nouvelle norme comptable applicable aux contrats d'assurance et de réassurance. La norme IFRS 17 a remplacé la norme IFRS 4 depuis le 1^{er} janvier 2023. L'adoption de la norme IFRS 17 entraîne des changements comptables majeurs pour SCOR. Les évaluations, hypothèses, estimations et attentes en application de la norme IFRS 17, ou en lien avec son adoption, présentées dans ce communiqué de presse reflètent la vision qu'a SCOR, actuellement, de l'impact d'IFRS 17. Aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exactitude : elles sont susceptibles d'évoluer, y compris de façon significative, au cours de l'année 2023. En conséquence, il convient de ne pas se fier indûment à ces évaluations, hypothèses, estimations ou attentes.

Sauf indication contraire, les postes du bilan, du compte de résultat et les ratios de l'exercice précédent n'ont pas été reclassés.

Le calcul des ratios financiers (tels que la valeur comptable par action, le rendement des investissements, le rendement des actifs investis, le ratio de coût du Groupe, le rendement des capitaux propres, le ratio combiné net et la marge technique vie) est détaillé dans les annexes de la présentation des résultats financiers du quatrième trimestre 2022 (page 24).

L'information financière en IFRS 17 pour l'exercice 2022 incluse dans ce communiqué de presse n'a pas été audité.

Les résultats financiers en IFRS 4 pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été audités par les commissaires aux comptes de SCOR.

Le ratio de solvabilité n'est pas une valeur audité par les commissaires aux comptes de la Société. Les résultats finaux de solvabilité du Groupe doivent être déposés auprès des autorités de contrôle d'ici mai 2023, et peuvent différer des estimations exprimées ou sous-entendues dans le présent rapport.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont présentés en euros. Sauf mention contraire, tous les chiffres sont présentés à taux de change constants au 31 décembre 2022.